



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE · YVELINES
COMMUNE LES LOGES-EN-JOSAS

DÉLIBÉRATION N°CM-2022-010

Séance du 10/03/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIGEIF pour les travaux d'enfouissement des lignes aériennes place du Monument

Date de convocation : 04/03/2022

Date d'affichage de la convocation : 04/03/2022

Date d'affichage du compte-rendu succinct : 18/03/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19
Présents : 13
Représentés : 4
Absents excusés : 2
Votants : 17

L'an deux mille vingt-et-un, le dix mars, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, dans le contexte de la crise sanitaire, à la maison des Associations, 4 rue de la Poste aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN - Sarah ANDRÉ - Odile CONROY - Audrey COURTOIS - Nicole MARCHAIS - Sylvie PERRAUD - Valérie PETITBON - Arlette PEYTOUR - MM Jean-Marie GÉRARD- Georges GÉRAULT - Olivier LUCAS - Sébastien MÉRIAUX - Jean-Côme RIVIÈRE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

MME Lyse-Marie CLISSON ayant donné pouvoir à MME Odile CONROY
MME Houria BENSEKHRIA ayant donné pouvoir à MME Valérie PETITBON
M Franck GUGLIELMAZZI ayant donné pouvoir à MME Caroline DOUCERAIN
M Pierre-Yves PARISELLE ayant donné pouvoir à MME Caroline DOUCERAIN

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ
M Paul-Etienne LEGRAIS

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

MME Sylvie PERRAUD

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique et notamment son article L. 2422-12 ;

VU le décret du 31 décembre 1903 portant constitution du Syndicat Intercommunal du Gaz ;

VU les statuts du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF), autorisés par arrêté inter préfectoral n°2014342-0031 en date du 8 décembre 2014 ;

VU la délibération n°CM-2021-004 en date du 4 février 2021 portant adhésion au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) ;

VU le projet de convention du SIGEIF de Maîtrise d'ouvrage temporaire pour l'enfouissement des réseaux électriques de distribution publique, de communications électroniques et d'éclairage public place du Monument (entre le n° 5 de la place jusqu'au dernier branchement télécom situé rue de la Folie) ;

CONSIDÉRANT l'opération d'enfouissement des réseaux électriques de distribution publique, de communications électroniques et d'éclairage public place du Monument ;

CONSIDÉRANT que pour des raisons techniques et de coordination il convient de confier les travaux de mise en souterrain des réseaux au SIGEIF ;

Entendu l'exposé de Madame Sylvie PERRAUD, Première adjointe au Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) dont le siège social est situé 64 bis rue de Monceau à Paris (75008), pour l'enfouissement des réseaux électriques de distribution publique, de communications électroniques et d'éclairage public place du Monument (entre le n° 5 de la place jusqu'au dernier branchement télécom situé rue de la Folie) ;

AUTORISE madame le Maire à signer ladite convention ;

DIT que les crédits seront inscrits au budget communal 2022 ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ	: 17
MAJORITÉ REQUISE	: 10
POUR	: 17
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.



Les Loges-en-Josas, le 16 MARS 2022

Le Maire,

Caroline DOUCERAIN

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIGEIF pour les travaux d'enfouissement des lignes aériennes place du Monument

Date de transmission de l'acte : 18/03/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 18/03/2022

Numéro de l'acte : CM-2022-010 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-217803436-20220310-CM-2022-010-DE

Date de décision : 10/03/2022

Acte transmis par : Isabelle JACQUES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats